



# **VCBB - Protocole sanitaire COVID-19**

## **Sur la commune de Coubron**

***Les parents ou accompagnateurs n'auront accès au bâtiment que pour les inscriptions et/ou renseignements.***

***Lors des séances les enfants seront déposés à l'entrée de la structure.***

Chacun devra obligatoirement suivre les règles suivantes sous peine de se voir refuser l'accès à la salle communale.

### **Complexe Sportif Jean Corlin :**

- Port du masque obligatoire dans tout le bâtiment,
- Aucun accès aux vestiaires
- Des essuis mains seront mis à disposition
- 1 sanitaire Homme et 1 sanitaire Femme sera ouvert au public avec nettoyage fréquent,
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée
- L'entrée s'effectuera au niveau du vestiaire arbitre (coté alarme)
- La sortie s'effectuera à l'extrémité de la grande salle (portes de secours)
- Les robinets des sanitaires sont exclusivement réservés pour les lavages de mains et pour remplir sa bouteille d'eau.

**Distanciation :** La règle des deux mètres entre pratiquants ne s'impose qu'en dehors de la pratique. Elle est assouplie (les 2m ne s'imposent pas) lorsque la pratique, par sa nature même, ne le permet pas.

### **Gestion d'une personne présentant des symptômes évocateurs du COVID 19, gestion d'un cas probable ou confirmé**

*Dans le cas où une personne présenterait des symptômes évocateurs du COVID 19 celle-ci ne doit pas se rendre à son activité et devra dans la mesure du possible en informer le président du VCBB, Laurent ASSET, tel : 06 85 27 87 30.*